

Bruxelles, le 12 novembre 2007

## Communiqué de presse

### Le Centre soutient l'action du collectif : « Pour une école ouverte à tous »

Le collectif « Pour une école ouverte à tous » a présenté, ce 12 novembre, une liste de questions relatives à la mise en œuvre du « décret inscriptions » de la Communauté française. Une dizaine d'associations actives en faveur d'une école plus accueillante aux populations marginalisées dans l'actuel système scolaire participe à ce collectif (1). Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme - qui a joué un rôle de catalyseur dans ce collectif - soutient l'initiative et les conclusions de celui-ci. Ce collectif déclare aujourd'hui son soutien au décret qu'il considère comme une première étape dans la lutte contre la ségrégation scolaire mais exprime aussi ses interrogations et des demandes précises quant à sa mise en œuvre effective. Enfin, il s'engage à rester vigilant sur la stratégie d'ensemble qu'il convient de mettre en application pour un accès plus démocratique à l'école.

Tant les enquêtes internationales (Pisa, 2003, OCDE) que les études nationales (Girsef, 2002, Etude inter-universitaire sur les bassins scolaires, 2005) soulignent le manque flagrant de mixité sociale, économique et donc ethnique dans les écoles de la Communauté française. Le « Contrat pour l'école » engagé par le gouvernement communautaire déclare explicitement sa volonté d'agir contre la ségrégation scolaire (Priorité n° 9 du Contrat : « Non aux écoles ghettos »). Le « décret inscriptions », adopté le 28 février 2007, par le Parlement de la Communauté française qui vise à réguler les inscriptions et les changements d'écoles dans l'enseignement obligatoire résulte explicitement de cette volonté, comme en témoigne l'exposé des motifs.

Le Centre aussi soutient ce décret, puisqu'il a pour mission légale de promouvoir l'égalité des chances et de combattre toute forme de distinction, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée notamment sur l'origine nationale ou ethnique ou la fortune. Cependant, comme le soulignait le « Contrat pour l'école », cette mesure ne peut que s'inscrire dans une stratégie plus vaste qui exigerait une diversité d'actions complémentaires pour favoriser la mixité sociale à l'école.

Le Centre partage les interrogations du collectif « Pour une école ouverte à tous », sans pour autant en faire partie formellement. Comme service public autonome, il soutient l'engagement de ce collectif et se réjouit des actions de terrain menées par des associations de la société civile, en vue d'une meilleure intégration des jeunes, quelle que soit leur origine, dans un système scolaire vecteur d'enseignement mais aussi d'émancipation sociale.

Contacts :

Service de presse du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Manuel Abramowicz – Portable : 0475-33.33.89 – E-mail :  
manuel.abramowicz@cntr.be

- (1) Service Droit des Jeunes (SDJ), Changement pour l'Egalité - Mouvement socio-pédagogique (CGé), Coordination des Ecoles de Devoirs de Bruxelles (CEDD Bxl ), Fédération des Institutions de Prévention Educative (FIPE), Ligue des Familles (LDF), Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Action en milieu ouvert d'Etterbeek (Samarcande), Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX), Simplement une école (Maison des Associations), Bouillon de cultures, Infor-Jeunes Bruxelles Nord-Ouest (IJ Bno) et Association régionale bruxelloise d'accueil et d'information des jeunes (Arba IJ).